

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/31

Objet : Adhésion à l'association « Rivages de France »

Chapitre 8.8 Environnement

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 8 juillet 2019

Date de convocation :
19 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32 voix)
Membres présents : 18
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 18 (25 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice-Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire du Bureau ; **M. Jean BERNARD** Rapporteur du Budget, **M. Patrick PERNIN**, membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, membre du Bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI** Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean CONREAUX, M. Daniel GALLAND, M. Robert FRAYSSINES, M. Pierre DOUSSOT, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Raymond HONORE

Avait donné pouvoir :

Mme Sophie VAGINAY (2 voix) donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TRON

Etaient invités et présents :

M. Regis BOUCHACOURT (CCI 05), M. Christophe THIEBAULT (SPPSP) , Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Christian ROMAN (CD05), M. Thierry ALLAMANO (CDV05 – CNASP)

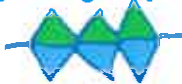
Exposé des motifs :

L'association Rivages de France fédère, représente, anime et valorise un réseau national de gestionnaires impliqués dans la protection et le devenir d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés (sites du Conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles des départements, réserves naturelles nationales et régionales...).

La finalité de Rivages de France est d'apporter un appui concret, efficient et valorisant à ses adhérents dans leurs problématiques de gestion. Pour ce faire, l'association actionne trois leviers complémentaires

- Représenter les gestionnaires et servir leurs intérêts auprès de toutes instances (nationales et locales) et dans tous les débats les concernant, notamment via le lobbying et le portage de grands sujets à enjeux pour les adhérents ;
- Animer le réseau des gestionnaires par une gouvernance, des instances (comités locaux) et des rencontres de proximité, des prestations de services réservées aux adhérents : formation, service juridique, conseils techniques ;
- Valoriser les gestionnaires en promouvant leurs actions de gestion exemplaires et les échanges d'expérience, par la communication, des newsletters et recueils d'expériences...

Le Président précise que cette adhésion, aujourd'hui justifiée par la convention de partenariat engagée avec le Conservatoire du littoral, sera valorisée demain par les futures acquisitions de l'établissement public : elle permettra alors de mettre en avant la politique globale que le



S.M.A.D.E.S.E.P. engage en matière de valorisation des espaces naturels de Serre-Ponçon (ENS du Liou, propriétés du Conservatoire du littoral dont le syndicat mixte assure la gestion, etc.)

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté inter préfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention de coopération entre le Conservatoire du littoral et le S.M.A.D.E.S.E.P. pour la mise en place d'un dispositif mutualisé d'ingénierie en vue de la connaissance et de la préservation de la biodiversité des communes littorales du lac de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

- L'implication du Conservatoire du littoral au soutien des dynamiques de développement environnemental sur le territoire de Serre-Ponçon,
- Le partenariat engagé dans ce cadre entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et le Conservatoire du littoral par convention de février 2019,
- L'importance symbolique de l'adhésion du syndicat mixte à l'association « Rivages de France » dans le cadre du partenariat engagé avec le Conservatoire du littoral,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 08 juillet 2019 :

- **DECIDE** de solliciter l'adhésion du S.M.A.D.E.S.E.P. à l'association « Rivages de France » ;
- **APPROUVE** dans ce cadre les dispositions statutaires de cette association, dont les statuts sont joints à la présente délibération ;
- **PREVOIT** à ce titre de régler la cotisation annuelle à « Rivages de France » dont le montant est de 400 € ;
- **INVITE** en conséquence le Président à représenter le S.M.A.D.E.S.E.P. dans cette instance et à signer les différents formulaires nécessaires à la formalisation de cette adhésion ;

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,

Victor BERENGUEL

